

Règles de vie en Education Physique

1. Tenue d'EPS :

Une tenue spécifique à l'activité physique proposée est obligatoire.

Celle-ci se compose d'un survêtement et/ou d'un short selon le temps, d'une paire de chaussures de sport attachées (éviter les baskets de ville à semelles plates !), d'une paire de chaussettes propres, d'un K-way en cas de cycle extérieur par temps de pluie et d'un élastique pour les cheveux longs.

Le premier oubli de tenue est gratuit, ensuite l'élève sera sanctionné.

Dans un souci d'hygiène corporelle, afin de ne pas porter les mêmes vêtements toute la journée : une tenue de rechange est obligatoire. Pour cela, des vestiaires sont à la disposition des élèves.

2. Inaptitudes en EPS :

L'EPS est une matière obligatoire.

Seul un médecin peut déclarer un enfant en inaptitude partielle ou totale par un certificat médical type auprès de l'enseignant d'EPS.

- Pour les dispenses, l'élève est tenu de venir en cours d'EPS, il restera auprès de l'enseignant pour participer à la séance (observation, arbitrage...). Il y a des choses à apprendre même si on ne pratique pas ! Il doit être muni de son certificat médical.

Exceptionnellement, un mot des parents peut excuser un enfant pour une journée : présenter le document au professeur d'EPS.

DANS TOUS LES CAS, L'ELEVE SE PRESENTE OBLIGATOIREMENT A SON PROFESSEUR D'EPS.

3. Règlement interne EPS :

- Prendre un petit déjeuner le matin.
- Les chaussures doivent être attachées dans un souci d'efficacité et de sécurité (entorses...).
- Les chewing-gums sont interdits car ils gênent une bonne respiration pendant la pratique physique.
- Les cheveux doivent être attachés.
- Les bijoux doivent être retirés en début de cours. Les objets de valeurs (bijoux, portables, lecteurs MP3...) sont à la responsabilité de chaque élève. En cas de vol, le professeur d'EPS ne sera pas tenu responsable.
- Utilisation du déodorant en spray et parfum sont interdits sous peine de confiscation.
- Les casquettes, bonnets doivent être enlevés.
- Les portables doivent être éteints durant la durée du cours.
- Demander l'autorisation au professeur pour se rendre aux toilettes ou vestiaires.
- Il est interdit de se suspendre aux installations (buts de Handball, paniers de Basket...).
- Le respect et le rangement du matériel, comme des vestiaires et des installations sportives sont incontournables.
- Les élèves se changent rapidement dans les vestiaires, 5 minutes leur sont accordées après lesquelles les vestiaires seront fermés à clés pour éviter les vols et les dégradations pendant le cours.

4. Déplacements :

Pour les collégiens : pendant l'année scolaire, certains cycles se feront à l'extérieur du Collège.

(Collège Talence - Collège Bordeaux, Bordeaux lac, piscine judaïque, piscine de Thouars)

Les trajets se feront en tramway ou en car.

Lors de ces déplacements, les élèves se doivent d'avoir une attitude correcte, suivre le groupe classe. Bref, ils doivent écouter et respecter les consignes du professeur d'EPS.

Les enseignants d'EPS récupèrent en début de séance l'ensemble des élèves dans l'enceinte du Collège et les ramènent dans l'établissement en fin de séance.

Pour les lycéens du lycée général et du lycée des métiers, il est conseillé de se déplacer à plusieurs. L'attitude doit rester exemplaire.

5. Association sportive (AS) :

Les activités proposées auront lieu le mercredi après-midi et/ ou à la pause méridienne.

Activités proposées : Badminton, Natation, Surf, Athlétisme, Gymnastique Rythmique, Tri sports, futsal.

En cas de compétition, possibilité de rattraper les Devoirs surveillés et les contrôles.

Signatures de l'élève et de ses parents : le / /

L'équipe des Professeurs d'EPS

